

Comité national, Section 10

Motion sur les médailles

La section 10 du CoNRS a décidé pour 2010 de ne pas proposer de lauréats pour les médailles de bronze et d'argent. Cette décision marque son opposition à l'association de primes individuelles à ces distinctions. L'attribution d'une prime au lauréat dénature l'esprit de ces médailles fondé sur le désintéressement et le travail d'équipe.

Adoptée à l'unanimité

Motion sur les carrières et les primes

La section 10 du CoNRS déplore l'absence de concertation sur la mise en place à partir de 2010 d'un dispositif d'attribution de « primes d'excellence scientifique », réservées à un faible pourcentage de chercheurs dit « méritants ». L'attribution de ces primes est en effet propre à créer un climat de concurrence entre individus au sein des équipes et des laboratoires. La section s'alarme également du fait que l'attribution des primes soit conditionnée à un « engagement à enseigner » déconnecté des réalités locales. La section considère que la priorité réside dans l'accroissement de l'attractivité du métier de chercheur qui doit se traduire par une augmentation du nombre de promotions et une revalorisation des carrières.

Adoptée à l'unanimité